



Compte rendu CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 17 DECEMBRE 2019

Date de Convocation : 10/12/2019

Membres afférents au Conseil Municipal	: 63
Membres en exercice	: 59
Membres présents	: 37
Membres qui ont pris part à la délibération	: 39

L'an deux mille dix-neuf, le Dix-sept décembre à 20 h 15, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans la Salle Blineow, sous la Présidence de : M. Philippe LAGALLE.

Etaient **PRESENTS** les conseillers municipaux suivants :

Mme France HEBERT, Mme Carine BRION, M. Michel DURAND,
 Mme Gaëlle ROUSSELET, M. Michel GALLET.
 M. Paul CHANDELIER, M. Didier LAUNAY, M. Jacques COLLIN, M. Jean-Claude LECLERC,
 M. Didier MAZINGUE, M. Bernard SAUVAGE,
 M. Benoît BIED-CHARRETON, M. Pascal MAGLOIRE, Mme Françoise LELANDAIS,
 M. Stéphane SCelles, Mme Evelyne MARIQUIVOI-CAILLY,
 Mme Catherine COUSIN, M. Pierre OPDERBECK, Mme Sophie MOREL,
 Mme Line BARA, M. Eric DELACRE, M. Guillaume ANTY, Mme Françoise LECOUSIN,
 Mme Elisabeth CLERIS, M. Pascal MARIE,
 Mme Estelle BERTRAND, M. Gilbert LOREL, Mme Sophie LOQUET, M. Daniel LEPOULTIER, M.
 Sylvain BINET, Mme Michèle COULAND,
 M. Maurice SAVIGNY, Mme Nadine RONDEL, M. Dominique GASPARI, M. Gérard BRAILLY, M.
 Pierre MONY

ABSENT EXCUSE : - M. Gérard GEHANNE,

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES AYANT DONNE POUVOIR : 2

MANDANT	MANDATAIRE
Mme Catherine BONNICARD	Mme France HEBERT
Mme Anne GALLOUX	M. Didier MAZINGUE

ABSENTS : M. Guy BIZET, Mme Christelle BIZET, Mme Aline BOUET, M. Arnaud DUPARC, M. Laurent GALLIER, M. Jacques GASNIER, M. Patrick HAMELIN, Mme Marie-Céline HUCK, Mme Marjolène LANGEVIN, Mme Annick LELIEVRE, Mme Catherine DOUCHET-LEMOINE, M. Dominick LEMULLOIS, M. Jacques LEPLEUX, M. Jean-François LERICHE, M. Gérard MACE, M. Gilbert MARGUERITE, M. Mickaël MOUNIER, M. Jean-Philippe MUZARD, M. Olivier PRINS,

Mme Carine BRION a été élue secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

1^{ère} Partie : Délibérations

- ❖ Finances : Engagement des crédits d'investissement avant le vote du budget 2020
- ❖ Ressources humaines : Recensement de la population : création de postes
- ❖ Révision du règlement d'utilisation des salles (la salle des fêtes Caumont sur orne-R Baillieul)
- ❖ Autorisation de recherche d'un Maître d'œuvre en vue de l'esquisse d'aménagement de l'emprise suite acquisition à MPL (LE HOM)
- ❖ Assainissement Non Collectif : Motion du conseil concernant les aides de l'Agence de l'Eau.

2^e Partie : Sujet d'ordre général :

- ❖ Organisation du recensement de la population

3^{ème} Partie : Rapport des commissions/Questions diverses

- ❖ Bilan des animations du 30/11 et 1/12
- ❖ Information sur les élections (circulaires et procédure)
- ❖ Urbanisme : statistiques, revitalisation du commerce.
- ❖ Rappel des dates de distribution des sacs poubelle

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Autorisation donnée au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, les dispositions de l'art L 1612-1 du CGCT jusqu'à l'adoption du budget primitif, permettant à l'exécutif d'une collectivité, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et à l'exclusion également des restes à réaliser et des reports.

L'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Cette disposition permet la continuité de l'engagement des programmes de travaux entre le 1^{er} janvier 2020 et la date du vote du budget.

Après exposé, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le tableau ci-dessous

Article	Intitulé	BP 2019	Crédit d'investissement 2020 utilisable avant le vote du budget
	Chapitre 21	620 769	155 192
21131	Terrains aménagés autres que voirie	84 000	21 000
2118	Autres terrains	20 000	5 000
21311	Hôtel de ville	16 500	4 125
21318	Autres bâtiments publics	313 988	78 497
2152	Installations de voirie	63 500	15 875
21561	Matériel roulant	36 000	9 000
21568	Matériel outillage incendie	39 600	9 900
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	10 000	2 500
2188	Autres immobilisations corporelles	37 181	9 295
	chapitre 23	579 642	144 910
2312	Immo. Corporelles en cours –Agencemts et aménagts	126 000	31 500
23131	Immo. Corporelles en cours - constructions	453 642	113 410
	TOTAL	1 200 411	300 102

Ressources humaines : recrutement de 7 agents recenseurs .

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Conformément à la Loi du n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, et au CGCT,

Les communes concernées par le recensement de la Population doivent recruter les agents recenseurs désignés par elle et fixer leurs conditions de rémunération.

Selon les indications de l'INSEE, 7 agents recenseurs doivent être recrutés pour réaliser les enquêtes. Il propose de fixer leur rémunération au forfait

En conséquence, après exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de créer, pour la période de recensement soit du 16 janvier au 15 février 2020

7 postes d'agents recenseurs contractuels et de fixer leur rémunération au forfait de 1000€ brut.

Révision du règlement d'utilisation des salles (salle des fêtes Caumont/Orne R. BAILLIEUL)

Après exposé, il est proposé d'apporter 2 modifications au règlement général d'utilisation des salles communales pour les locations de salles contractualisées à compter du 1^{er} janvier 2020

✓ La salle de Caumont sur Orne étant jumelée aux habitations, et insuffisamment isolée d'un point de vue phonique, i

Il est décidé de limiter sa location à 22h pour des repas sauf cas particuliers.

✓ Concernant les tarifs applicables aux locations de salles, en général, il est proposé que les entreprises ou (leur comité d'entreprise) ayant un lien économique avec la commune bénéficient des mêmes aménagements de tarifs que les associations.

Le Conseil Municipal, après exposé, à l'unanimité, adopte à compter du 1/1/2020, ces 2 modifications au règlement d'utilisation des salles.

Autorisation de recherche d'un Maître d'œuvre en vue de l'esquisse d'aménagement de l'emprise suite acquisition MPL (Le Hom)

Monsieur le Maire rappelle l'acquisition de l'ancienne centrale hydro électrique de la boucle du Hom. (barrage ainsi que 2 bâtiments; ancien moulin, ancienne centrale ainsi que tous les terrains de l'autre côté du Pont)

Il rappelle également les modifications au projet; à savoir la réutilisation du bâtiment technique et non plus sa démolition comme prévu initialement avec aménagement de tout l'espace environnant.

- La procédure d'acquisition de l'ancienne centrale est en cours et devrait se finaliser en janvier au plus tard.
- La convention de délégation de Maîtrise d'ouvrage entre la commune et la Fédération de pêche et de protection du Milieu Aquatique a été signée (selon la délibération du 30.10.2018) pour la partie aménagement du barrage
- La commune sera propriétaire également du bief et de la partie accès ;

Il propose, compte tenu de la destination de ce lieu à des fins « touristiques » de l'autoriser rechercher un Maître d'œuvre en vue d'une étude d'aménagement paysager et de négocier l'acquisition des biens privés du propriétaire, en cas de mise en vente.

Le Conseil Municipal, après exposé, par 37 voix POUR, 2 ABSTENTIONS, autorise le Maire à rechercher un Maître d'œuvre en vue d'une étude d'aménagement paysager et de négocier l'acquisition des biens privés du propriétaire, en cas de mise en vente.

Assainissement non collectif : motion du conseil concernant les aides de l'Agence de l'Eau

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal

Qu'au travers des études du PLUi, il est apparu que l'agence de l'Eau a revu ses conditions d'aide financière concernant les installations d'assainissement Non Collectif

- Les locaux d'habitation (neufs ou existants) sont éligibles mais pas les changements de destination.
- Les taux sont plafonnés à 6 000€ / installation (et selon devis de l'entreprise)
- Enfin il est apparu que la liste des communes éligibles est très restreinte et nos communes déléguées de LE HOM ne figurent PLUS dans les communes éligibles.

Le Conseil Municipal, après exposé, à l'unanimité, décide de voter une motion afin de demander la prise en compte de nos 5 communes déléguées, concernées par l'Assainissement Non Collectif.

M. CHANDELIER rappelle effectivement que les ruisseaux tels que le Vingt Bec, le Val Québert, le site Fontaine Bouillante sont remarquables au niveau biotope risquent de ne plus bénéficier d'une protection alors qu'ils nécessitent d'être protégés.

Il précise que pour 2019 le nombre de dossiers de demandes d'aides examinés ont fortement diminué (environ 3 dossiers au lieu d'une trentaine auparavant).

2è Partie : Sujet d'ordre général :

M. SAUVAGE présente le déroulement du recensement de la population qui aura lieu sur la commune de LE HOM du 16 Janvier au 15 Février 2020.

. Après avoir rappelé l'intérêt du recensement de la population tant pour les collectivités locales (pour les dotations, représentations, élections) que leur population (équipement – transport – logements – pharmacies..)

. Il présente la procédure proposée par l'INSEE habilité à exploiter les informations recueillies par les agents recenseurs tenus au secret professionnel.

Communiqué de l'INSEE : « c'est utile, c'est sûr, c'est simple ».

La Commune LE HOM a été divisée en 9 districts :

N° 8 – Commune de Caumont sur Orne

N° 9 – Commune de Curcy sur Orne

N° 10 – Commune de Hamars

N° 12 – 13 – 14 – 15 – Commune de Thury-Harcourt

N° 16 – 17 – Commune de Saint Martin de Sallen

3èrè Partie : Rapport des commissions/Questions diverses

❖ NOEL AU JARDIN

Les 30 novembre et 1er décembre, la féerie de Noël a pris place à Thury-Harcourt à l'occasion de Noël au Jardin.

Cette troisième édition a conquis un public familial venu en nombre. Ce ne sont pas moins de 6 500 visiteurs qui ont pu découvrir ce site entièrement décoré sur le thème de Noël en bleu.

quelques chiffres :

* 6 500 visiteurs

* 5 spectacles de mapping projetés sur la façade de l'école Paul Héroult "Noël en bleu" ont animé les soirées du samedi et du dimanche.

* 35 exposants sur le marché de Noël 100% artisanal de grande qualité.

* 300 enfants sont repartis avec leur photo souvenir de leur rencontre avec le père Noël, présent tout le week-end dans son chaleureux chalet.

* 160 familles ont réalisé sur le site la chasse au trésor, un parcours à énigmes qui a fait l'unanimité.

* 5 séances de contes de Noël dans le salon des enfants qui accueillait également les lutins maquilleurs pour le plus grand plaisir des petits comme des grands.

... Un vif succès ! La prochaine édition de Noël au Jardin aura lieu les 28 et 29 novembre 2020.

❖ TRAIL DE L'ANGOISSE

Bon déroulement à l'unanimité :

Pour le bilan : 2400 inscrits

2150 participants

❖ Informations sur les élections des conseillers municipaux et communautaires : **information sur la procédure**

❖ Urbanisme : **Statistiques 2019 (cf doc joint)**

- ❖ **Distribution des sacs poubelle** : rappel des créneaux horaires et des permanences à tenir par les conseillers municipaux qui le peuvent.

Distribution en mairie de Thury-Harcourt les :

Vendredi 31 janvier 2020	14 h à 18 h
Samedi 01 février 2020	9 h à 13 h
Lundi 03 février 2020	14 h à 18 h
Mardi 04 février 2020	9 h à 12 h

- ❖ Calendrier 2020 des réunions (1^{er} trimestre) :

-DOB : CM du 28 janvier 2020

-Vote du Budget Primitif 2020 : CM du 25 février 2020

- ❖ **Dates des cérémonies de vœux ou des galettes des rois :**

- **Commune LE HOM : vœux du Maire : lundi 13 janvier 2020 à 18 h**
- Galettes des Rois
 - Samedi 4/1 à 16h30: Hamars
 - Vendredi 10/1 à 18h: St Martin de Sallen
 - Vendredi 17/1 à 18h30 : Curcy sur Orne
 - Dimanche 19/1 à 16h : Caumont sur Orne

Prochaine réunion mardi 28 janvier à 20h15

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.